

MODIFICATION DE LA DEMANDE DE PROPOSITIONS

ENVOYER LES SOUMISSIONS À :

Environnement Canada
Approvisionnement et contrats
867, chemin Lakeshore
C.P. 5050
Burlington (Ontario)
L7R 4A6

Titre : Cadre intégré pour les zones littorales des Grands Lacs

Date : 27 juin 2013

**Demande de propositions : KW405-13-0367
Numéro de la modification : 001**

Clôture de la demande :

Le : 16 juillet 2013

À : 14 h

Faire parvenir les demandes de renseignements à :

**Claire Cosentino
N° de tél. : 905-336-4992
N° de fax : 905-336-8907
Courriel : claire.cosentino@ec.gc.ca**

NOM ET ADRESSE DE L'ENTREPRENEUR

(Écrire en lettres moulées ou taper l'entité juridique complète)

.....
.....
.....
.....
.....

N° de tél. :

N° de fax :

Nous, les soussignés, offrons par la présente de vendre à sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Environnement, conformément aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux appendices ci-jointes, les services et/ou fournitures énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée au(x) prix indiqué(s).

.....
Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur (Écrire en lettres moulées ou taper).

.....
Signature

.....
Date

La modification n° 1 est apportée pour fournir des questions et des réponses à l'égard de l'exigence.

- Q1.** La proposition financière doit-elle constituer une soumission séparée?
- R1.** Non. Assurez-vous que la proposition financière est remplie dans le format décrit dans la Demande de propositions.
- Q2.** L'annexe 2.B.7 sur l'aménagement panlacustre de l'AQEGL parle d'un « cadre intégré pour les zones littorales à mettre en œuvre de manière collaborative tout au long du processus d'aménagement panlacustre pour chacun des Grands Lacs ». Nous sommes incertains si l'objectif doit avoir un cadre pour tous les lacs ou un cadre pour chaque lac? Ou encore est-il probable qu'il y ait un seul cadre comportant des variations d'un lac à l'autre?
- R2.** L'objectif est d'élaborer un cadre pour tous les lacs, mais la mise en œuvre sera effectuée par l'entremise du processus d'aménagement panlacustre pour chaque lac. Il peut y avoir des variations d'un lac à l'autre.
- Q3.** Pouvez-vous clarifier l'étendue géographique de l'étude? Plus spécifiquement, à la page 10, sous la définition de « Eaux des Grands Lacs », et en ce qui a trait au fleuve Saint-Laurent : selon notre compréhension de la définition fournie, le fleuve ne fait pas partie de l'étude. Pouvez-vous préciser?
- R3.** La définition énonce « [...] le fleuve Saint-Laurent à la frontière internationale ou en amont à partir du point où il devient une frontière internationale entre le Canada et les États-Unis [...] », ce qui signifie le fleuve Saint-Laurent depuis le lac Ontario jusqu'à la zone en aval de Cornwall, en Ontario.
- Q4.** À la page 11, les livrables du projet sous le point (i) mentionnent ce qui suit : « un plan et une charte de projet approuvés par tous les partenaires canadiens ». Pouvez-vous indiquer qui sont les partenaires canadiens? Ce groupe est-il déjà établi?
- R4.** Non, ce groupe n'est pas encore établi, mais il comprendra vraisemblablement des ministères fédéraux et provinciaux et peut-être d'autres organisations qui s'engageront à assumer des rôles et des responsabilités dans l'élaboration du cadre des zones littorales.
- Q5.** Combien de copies de la proposition doit-on soumettre à Environnement Canada?
- R5.** Deux copies sont requises.